

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 V. 367 Vœu pour une action résolue et concertée contre la prostitution intrusive rue Saint-Denis

Le Conseil de Paris,

Considérant que plusieurs réunions organisées par la mairie du 2^e arrondissement et par le Conseil de Quartier Sentier-Bonne Nouvelle ont fait état d'une situation d'insécurité et d'un sentiment d'abandon par les habitantes et les habitants de la partie nord de la rue Saint-Denis et des rues adjacentes (Aboukir, Cléry, Sainte-Apolline, Blondel, Chenier, Sainte-Foye...);

Considérant que ces réunions confirment que la prostitution intrusive donne lieu à des immixtions dans les parties communes des immeubles (via la fracturation des portes palières et la destruction des systèmes de sécurité);

Considérant que cette prostitution a la particularité de s'exercer dans les parties communes des immeubles : escaliers, paliers, ascenseurs, cours ... ;

Considérant que ces pratiques indignes sont à l'origine d'importantes nuisances : bruit, scènes choquantes et agressives, s'accompagnant de multiples souillures dans les parties communes des immeubles où elles s'exercent : abandon de moyens de contraception usagés, jets d'urine, etc. ;

Considérant que les familles et personnes confrontées à ces situations, malgré leurs appels au commissariat de police, ont constaté l'absence de réactivité de la police ;

Considérant que certains immeubles subissant de manière répétée cette prostitution intrusive n'ont plus les moyens d'équiper leurs immeubles de systèmes de sécurité performants, ceux-ci étant détruits régulièrement ;

Considérant l'absence de commerces de proximité dans cette zone qui se fait en particulier ressentir à partir de 18h, ainsi que le samedi et le dimanche ;

Considérant que le travail effectué par la municipalité, pour limiter cette mono-activité dans la rue Saint-Denis (via Paris Commerces et Vital Quartier) devrait être poursuivi dans le nord de la rue, le sud ayant été particulièrement bien requalifié ;

Considérant le travail utile du référent prostitution du quartier Saint-Denis, major de police informant les riverain.e.s et leur délivrant des conseils pour la sécurité de leurs immeubles, mais que ce travail est insuffisant pour faire évoluer la situation ;

Considérant que le contrat prévention sécurité du 2^e arrondissement poursuit le même objectif ;

Considérant la réorganisation des commissariats du centre de Paris en un unique Commissariat Paris Centre, qui devrait permettre de déployer davantage d'effectifs sur le terrain ;

Considérant le vœu du Conseil de Quartier Sentier-Bonne Nouvelle suite à sa réunion plénière du 25 juin 2019.

Sur proposition de Jacques Boutault et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

Emet le vœu que soit mise en place:

:

- Un renforcement de la surveillance et des contrôles par la Préfecture de Police dans la partie nord de la rue Saint-Denis et les rues alentour, impactées par la prostitution intrusive ;
- La poursuite de la redynamisation commerciale de proximité entreprise dans le sud de la rue Saint-Denis ;
- Une communication régulière, assortie de conseils, de la part du commissariat de police auprès des riverains, des syndicats d'immeubles et des commerçant.e.s de la zone ;
- Une action résolue et efficace de la Préfecture de Police (brigade de répression du proxénétisme) afin de démanteler ce réseau de prostitution qui prospère depuis près d'une dizaine d'années.